

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU  
CADASTRE MINIER

Arrêté N° 2024 <sup>1000</sup> /MEMC/SG/DGCM  
portant extension du permis de recherche n°3301  
dénommé « KANOUGOU » de Monsieur  
OUEDRAOGO Tegawendé Ulrich Ghislain « IFU :  
00144991Z » à la recherche de lithium.

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES



- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- VU la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso et son modificatif la loi n°012-2023/ALT du 25 juillet 2023 ; - Visa n° 001
- VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ; - du 02/01/2024
- VU le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n°2022-00996/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2023-0255/PRES-TRANS/PM/MEMC du 21 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières ;
- VU le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières et son modificatif le décret N°2023-1454/PRES-TRANS/PM/MEMC/MEFP du 27 octobre 2023 ;
- VU l'arrêté n°2023-384/MEMC/SG/DGCM du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018 portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;

- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- VU l'arrêté N°2020-282/MMC/SG/DGCM du 26 novembre 2020 portant octroi du permis de recherche n°3301 dénommé « KANOUGOU » à Monsieur OUEDRAOGO Tegawendé Ulrich Ghislain « IFU : 00071153L » ;
- VU la demande n°3301 de Monsieur OUEDRAOGO Tegawendé Ulrich Ghislain enregistrée le 22 août 2023 ;

## ARRETE

- ARTICLE 1 :** Il est accordé à Monsieur OUEDRAOGO Tegawendé Ulrich Ghislain domicilié à Ouagadougou, Burkina Faso, 04 BP 8022 Ouagadougou 04, téléphone : +226 70 02 71 07 / 78 04 30 45, l'extension du permis de recherche de l'or n°3301 dénommé « KANOUGOU », situé dans les communes de Koupéla, de Dialgaye, de Tensobtenga et de Yargo, province du Kouritenga, région du Centre-Est à la recherche du lithium.
- ARTICLE 2 :** Les droits et obligations résultant de l'arrêté d'octroi du permis de recherche « KANOUGOU » ne sont pas affectés par la présente extension.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est enregistré, publié au Journal Officiel du Faso et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

12-01-2024

  
  
**Yacouba Zabré GOUBA**  
 Chevalier de l'Ordre du Mérite  
 de l'Economie et des Finances

**Ampliations :**

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEFP
- 1- DGI/ MEFP
- 3- Monsieur OUEDRAOGO Tegawendé Ulrich Ghislain
  - 1- Gouvernorat / région du Centre-Est
  - 1- Haut-Commissariat de la province du Kouritenga
  - 1- Mairie de la commune de Koupéla
  - 1- Mairie de la commune de Dialgaye
  - 1- Mairie de la commune de Tensobtenga
  - 1- Mairie de la commune de Yargo
  - 1- J.O.
  - 1- Classement

